



CHAPITRE 71

Loi concernant les caisses d'établissement

[Sanctionnée le 23 décembre 1969]

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement de l'Assemblée nationale du Québec, décrète ce qui suit:

Caisses pouvant agir comme courtier.

1. Toute caisse d'épargne et de crédit qui est régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit (Statuts refondus, 1964, chapitre 293) et dont le nom est mentionné à l'annexe peut, afin de contribuer à l'établissement de ses membres, agir à titre de courtier pour obtenir des prêts d'argent en leur faveur ou agir pour leur compte à titre de courtier au sens de la Loi du courtage immobilier (Statuts refondus, 1964, chapitre 267).

Restriction.

2. Une caisse visée à l'article 1 ne peut exercer les pouvoirs mentionnés à cet article après le 30 juin 1971.

Obligation.

Une telle caisse doit, pour exercer ces pouvoirs, se conformer à la Loi du courtage immobilier.

Entrée en vigueur.

3. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

CHAPTER 71

An Act respecting *caisses d'établissement*

[Assented to 23rd December 1969]

HER MAJESTY, with the advice and consent of the National Assembly of Québec, enacts as follows:

1. Every savings and credit union governed by the Savings and Credit Unions Act (Revised Statutes, 1964, chapter 293) whose name is mentioned in the schedule may, in order to contribute to the establishment of its members, act as a broker for the purpose of obtaining loans of money for them or act on their behalf as a broker within the meaning of the Real Estate Brokerage Act (Revised Statutes, 1964, chapter 267).

Unions to act as brokers.

2. No union contemplated in section 1 shall exercise the powers mentioned in such section after the 30th of June 1971.

Restriction.

To exercise such powers, such union must comply with the Real Estate Brokerage Act.

Compliance required.

3. This act shall come into force on the day of its sanction.

Coming into force.

ANNEXE

SCHEDULE

Caisse d'Établissement de Vaudreuil-Soulanges
La Caisse d'Établissement de l'U.C.C. du diocèse de St-Hyacinthe
Caisse d'Établissement de l'U.C.C. de Nicolet
Caisse d'Établissement de l'U.C.C. de Trois-Rivières
La Caisse d'Établissement de Joliette
La Caisse d'Établissement Rural de l'U.C.C. de la région de Québec
La Caisse d'Établissement de la Chaudière
La Caisse d'Établissement de l'U.C.C. de Rimouski
La Caisse d'Établissement Saguenay-Lac St-Jean
La Caisse d'Établissement de la Rive-Sud
La Caisse d'Établissement de l'U.C.C. de Sherbrooke
Caisse d'Établissement des Alleghany